BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 septembre 2020	***N° 2020-227***

Convocation du 18 septembre 2020
Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaël LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 septembre 2020**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction du développement économique**	***N° 2020-227***

Bordeaux Métropole - Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Partenariat 2019-2021 - Convention de financement 2020 (dispositif d'accompagnement des entreprises) - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 22 mars 2019, Bordeaux Métropole a souhaité affirmer un partenariat renouvelé avec l'acteur majeur de développement économique local que représente la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde et a approuvé les termes d'une convention de coopération triennale (2019-2021).

Le programme d'action proposé pour l'année 2019 a consisté dans l'élaboration et le déploiement d'un dispositif concerté d'accompagnement des entreprises d'une part et dans la mise en œuvre d'un fonds de soutien exceptionnel aux commerces et artisans soumis à des difficultés conjoncturelles (contexte du mouvement social des « gilets jaunes » d'autre part.

Dispositif d'accompagnement des entreprises
Mission 1 – Suivi des entreprises « comptes-clés » définies en commun en fonction de leur impact sur l'emploi et de leur contribution spécifique à la dynamique économique métropolitaine
Dans le cadre de ses activités d'appui individuel aux entreprises, la CCIBG au travers de ses conseillers d'entreprises rencontre chaque année des entreprises métropolitaines pour faire le point sur leur activité et répondre à des besoins propres : projets de développement, recherche de financements, cessions, besoins de formation, etc.
Au titre de ce dispositif, les conseillers d'entreprises de la CCIBG ont rencontré 14 entreprises (sur une liste cible définie en commun de 51) qui ont fait l'objet d'un « diagnostic stratégique » permettant de mettre en évidence la présentation générale de l'entreprise, la description de l'activité et l'analyse de l'environnement (identification des domaines d'activités stratégiques, poids relatif, segmentation, tendances, …), l'identification des projets ou problématiques selon les thématiques définies (politique produit/distribution, politique client, stratégie commerciale, positionnement concurrentiel, stratégie RH, stratégie financière, outil de production et immobilier d'entreprise, transition énergétique et développement durable).
Cette démarche est destinée à faire émerger des projets pour lesquels un suivi concerté sera organisé dans les domaines de spécialité professionnelle respectifs des chargés de mission de la métropole (en particulier relocalisation, réponse aux besoins fonciers et immobiliers) ou de la CCIBG (en particulier recherche de financements, projets de reprises ou cessions).

Mission 2 – Appui aux entreprises aux différents stades de leur développement : création / développement / transmission

Dans le cadre de ses activités d'appui individuel aux entreprises, la CCIBG au travers de ses conseillers d'entreprises rencontre chaque année des entreprises métropolitaines pour faire le point sur leur activité et répondre à leurs besoins. A ce titre elle met en œuvre chaque année plusieurs évènements pour sensibiliser, informer et conseiller les chefs d'entreprises.
Ont ainsi été organisés en 2019 :
La **semaine de la création d'entreprises** (octobre 2019) : 500 personnes accueillies sur 7 sites girondins, partenariat avec la Maison de l'emploi de Bordeaux, ateliers « étapes clés de la création d'entreprise » et « comment financer son projet ? ».
Les Nocturnes de la transmission (juin et novembre 2019) : conférences, tables rondes et rendez-vous qualifiés entre cédants et repreneurs. 159 cédants représentants un chiffre d'affaires total de 51 M€ et 443 salariés, 266 rv organisés, 196 repreneurs suivis et 94 chefs d'entreprises accompagnés.
CCI Finday (juin 2019) : accompagnement à la croissance des entreprises en les accompagnant dans leur recherche de financement haut et bas de bilan, rendez-vous d'affaires et mises en relation. 120 rendez-vous formalisés, 25 entreprises à fort potentiel de développement impliquées, 26 dossiers de candidature présentés, « pitch investisseurs », etc.

Mission 3 – facilitation de l'accès à la commande publique (information / formation sur les marchés et opportunités issues des compétences métropolitaines)
La commande publique constitue un levier important pour contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement durable dans ses 3 dimensions économique, sociale et environnementale.
L'action « Innovation et commande publique » engagée par Bordeaux Métropole vise à démontrer que l'achat public, son cadre réglementaire et ses pratiques ont évolué et favorisent l'accès des TPE et PME à la commande publique.
La CCIBG s'est engagée autour de 4 objectifs :
Accroitre la communication et l'échange avec les TPE (Très petites entreprises) /PME (Petites et moyennes entreprises) : 3 newsletters dédiées (2 000 exemplaire)
Accompagner les TP/PME dans la compréhension des attentes et la rédaction de leurs réponses : présentation des outils de Bordeaux Métropole (dématérialisation des factures, procédures achats innovants), rencontre « entreprises êtes-vous au top ? » juillet 2019.
Favoriser le sourçage et détecter des entreprises innovantes : journée des partenaires de l'ESID (service d'infrastructure de la défense), 450 entreprises du bâtiment impliquées avril 2019, 1er salon des achats en Nouvelle Aquitaine mai 2019 : sensibilisation sur les marchés de Bordeaux Métropole attribués à 60 % à des TPE/PME, détection d'entreprises innovantes en vue de faciliter leur référencement par l'UGAP (convention de partenariat Bordeaux Métropole -UGAP), participation à la préparation du salon Aquibat février 2019.
Accompagner Bordeaux Métropole sur l'innovation dans le process d'achat : groupe de concertation et d'échange « Convergence Marchés » initié par la CCIBG pour partager les bonnes pratiques et renforcer l'attractivité des marchés publics pour les TPE/PME, mise en ligne du plan d'achat prévisionnels de Bordeaux Métropole pour accroitre la lisibilité et permettre l'anticipation par les entreprises.

Fonds de soutien exceptionnel aux commerces et artisans soumis à des difficultés conjoncturelles
L'intervention de la CCIBG pour la création et la gestion de ce fonds découle des conséquences économiques très pénalisantes pour l'activité des commerces notamment situés dans le centre-ville de Bordeaux occasionnées par le mouvement social dit des « gilets jaunes » et ses conséquences en termes de troubles à l'ordre public, restrictions de circulation et difficultés d'accès aux commerces pendant la période décisive des fêtes de fins d'année et des soldes de début d'année.
Bordeaux Métropole ainsi que les Chambres Consulaires Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde et Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale délégation Gironde ont décidé de participer financièrement à un fonds dédié exceptionnel, destiné à permettre d'apporter au cas par cas un soutien aux commerces de détail, artisans indépendants ou activités de services (dont hôtellerie-restauration) impactés, employant moins de 10 salariés.
Le fonds local a ainsi été doté à hauteur de 600 000 € (Bordeaux Métropole 500 000 €, CCIBG 80 000 €, CMAI 20 000€) en complément d'un fonds régional créé à l'initiative du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine.
La CCIBG et la CMA Gironde ont été sollicitées par Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et la Région Nouvelle Aquitaine pour prendre en charge le pilotage de la commission d'indemnisation instruisant les dossiers sur une plateforme unique développée par la CCIBG, composée de 6 membres avec voix délibérative (1 représentant de la CCIBG, 1 représentant de la CMAi, 1 représentant de Bordeaux Métropole,

1 représentant de la Région Nouvelle Aquitaine, 1 représentant de l'ordre des experts comptables, 1 représentant de la DIRRECTE).
Pour pouvoir bénéficier du fonds local, les entreprises devaient être situées sur le périmètre défini, justifier d'une perte de chiffre d'affaires initialement fixé à 20 % sur la période de référence comparative (novembre 2017 à janvier 2018 janvier comparé à novembre 2018 à janvier 2019). 100 000 € étaient dédiés aux jeunes entreprises ne justifiant pas d'une inscription aussi ancienne aux registres des métiers ou du commerce et des sociétés (entreprises créées entre le 1er janvier 2017 et le 31 janvier 2019). Les entreprises de la grande et moyenne distribution (surface de vente supérieure à 400 m²), les entreprises couvertes par une assurance pour perte d'exploitation et les entreprises ayant été soutenues dans le cadre de la Commission d'indemnisation amiable Tramway Voirie de Bordeaux Métropole sur la même période étaient exclues du bénéfice du fonds.
Au total, 175 entreprises ont été indemnisées pour un montant de 600 000 €. L'aide attribuée s'est élevée en moyenne à 3 428 € pour un taux moyen de perte de chiffre d'affaire de 28 % représentant une perte de chiffre d'affaire comprise entre 1 201 € et 173 672 €. Les principaux secteurs concernés ont été ceux de l'équipement de la personne (41 %) et l'hôtellerie-restauration (40 %). 71 % des entreprises aidées employaient moins de 3 ETP, 45 % avaient été créées depuis moins de 5 ans et 70 % occupaient une superficie commerciale inférieure à 100 m².

Compte tenu du bilan positif des actions conduites en partenariat en 2019, Bordeaux Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde souhaitent aujourd'hui confirmer leur intérêt commun à renforcer leurs coopérations, à augmenter la mobilisation collective de moyens pour le territoire dans une logique d'optimisation et d'efficience de la dépense publique, en poursuivant en 2020 la mise en œuvre de leur dispositif concerté d'accompagnement des entreprises.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

VU la délibération du 22 mars 2019 qui a approuvé la convention triennale ci- annexée,

VU la demande de subvention formulée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde en date du 20 août 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde,

CONSIDERANT que la convention proposée s'inscrit dans la dynamique économique impulsée par Bordeaux Métropole et contribue au renforcement de ses partenariats stratégiques pour le développement économique du territoire,

DECIDE

Article 1
D'attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 90 000 € pour l'accompagnement des entreprises (suivi des « comptes clés métropolitains » ; appui aux entreprises à tous les stades de leur développement ; programme d'accès à la commande publique).

Article 2

D’autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3
D’imputer ces subventions au budget principal de l’exercice 2020, chapitre 65 article 657381 fonction 61.

Article 4
D’autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **30 SEPTEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **30 SEPTEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT